

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-89 du 16 Février 1984

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre du Commerce, de l'intérim
du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances, pour compter
du 15 Février 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77 - 32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et la Loi N°83-001 du 3 février 1983 qui l'a
complétée,

VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

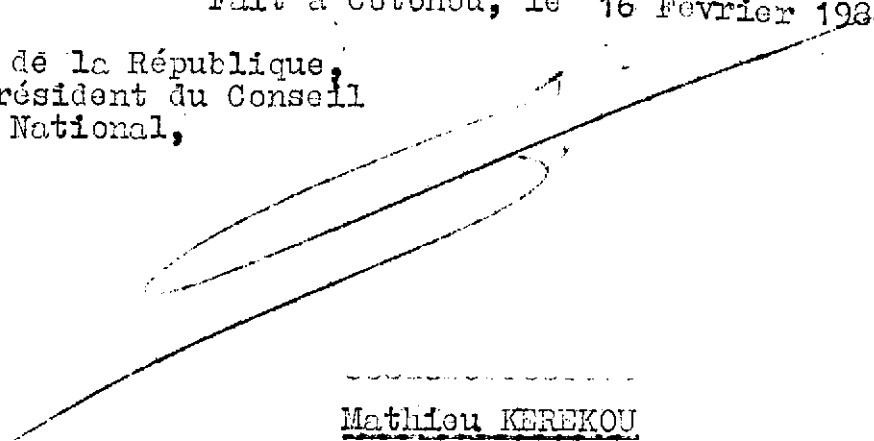
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 15 Février 1984, le Camarade
Manassé AYAYI, Ministre du Commerce, est chargé de l'intérim
du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore
AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 16 Février 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGG 4 ANR 4 SA/CC 4 BCP 1 CPC 6 PPC 2
MF-MC 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 DAN 2
INSJA 2 DCCT 1 ONEFI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Préfets 6
JORPB 1.-